Fic 4 32293.1.

Case Fic 2561

RAPPORT

SUR

LES DUNES

DU GOLFE DE GASCOGNE;

PAR L.-F. TASSIN,

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE;

ET

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE ET ARTS DES LANDES.

A MONT-DE-MARSAN,

DE L'IMPRIMERIE DE DELAROY JEUNE,

X.e ANNÉE.

THE NEWBERRY LIBRARY

RAPPORT

Sur les Dunes

DU GOLFE DE GASCOGNE.

Conformément à vos instructions, citoyen Préfet, j'ai, dans la tournée que je viens de faire sur les côtes de la Lande, visité, avec une scrupuleuse attention, non-seulement les dunes, mais encore les divers étangs ou lacs situés en-déçà des dunes. En voici le résultat.

Longueur des dunes du golfe de Gascogne.

Les dunes de sable, situées entre les embouchures de la Gironde et de l'Adour, ont 120 mille toises de longueur, suivant le mémoire du citoyen *Bremontier*, ingénieur en chef du département de la Gironde, ce qui revient en nouvelles mesures à 23 myriamètres $\frac{1}{7}$ sur une largeur réduite de 4 kilomètres quatre cinquièmes, environ (2,500 toises.)

Les limites des départemens de la Gironde et des Landes étant fixées par la ligne du

moulin à eau de Sanguinet, les dunes, situées dans le département des Landes, ont environ 11 myriamètres de longueur (ou 57000 toises), suivant la carte des côtes des Landes, déposée au bureau du cadastre des ponts et chaussées, et le surplus étant de 12 myriamètres $\frac{1}{2}$, se trouve dans le département de la Gironde.

Les dunes peuvent-elles être fixées ?

Les savans se sont singulièrement occupés de la fixation des dunes dans les états du nord de l'Europe, mais peu de leurs essais ont été heureux.

Depuis long-temps l'ingénieur *Bremontier* avait parcouru les dunes du golfe de Gascogne en observateur éclairé : il fut effrayé des progrès qu'elles faisaient dans les terres, et il conçut le louable projet de les fixer.

Sa première opération près du bourg de la Teste, en 1787, fut de faire clayonner les dunes à leur naissance sur le bord de la mer, dans une longueur d'environ 5 kilomètres (2,500 toises.)

Il essaya ensuite de fixer la dune mobile du mouleau, en formant à sa naissance au nord-ouest trois nouveaux clayonnages en forme de fer à cheval, sur une longueur

d'environ 400 mètres (200 toises). Il fit semer de la graine de pin entre les trois clayonnages qui se trouvaient à la distance de quelques mètres les uns des autres ; mais ce semis ne réussit pas, parce que la graine fut ensevelie par les sables qui traversèrent successivement les trois clayonnages.

Tandis que le citoyen *Bremontier*, qui avait fait approuver son projet de plantation des dunes par le Gouvernement, combinait dans son cabinet de nouveaux moyens de les fixer, le citoyen *Peychan*, le jeune, propriétaire à la Teste, qui s'occupait depuis plusieurs années des semis, imagina une méthode très-simple (1) ; mais comme elle était diamétralement opposée au mode prescrit par le citoyen *Bremontier*, ce ne fut qu'après de longues instances que le citoyen *Peychan* parvint enfin à obtenir la permission d'en faire l'essai sur 2 hectares de terrain (environ 7 à 8 journaux), tant il est vrai que le savant, quelque modeste qu'il soit, a toujours une répugnance naturelle pour les découvertes

(1) Elle avait été mise en pratique 40 ans auparavant à St.-Julien ; et depuis on l'avait aussi adoptée sur les côtes de la Zélande. (Voir la note qui est à la fin de ce rapport).

faites par des hommes qui n'ont pas autant d'instruction que lui.

L'essai du citoyen *Peychan* réussit au-delà de ses espérances ; et le cit. *Bremontier* adopta son procédé.

Un semis en grand de 340 à 380 hectares (10 à 1200 journaux Bordelais), se fit en exécution de ses ordres en 1788, 91 et 92, sous la direction du C. *Peychan* et du C. *Duboscq*, arpenteur à la Teste. Ce semis fut exécuté sur le bord de la mer, à partir de la petite forêt d'Arcachon, jusqu'à deux kilomètres du bassin Pilat.

Le succès de cette plantation ne peut plus désormais être mis en problême; et pour nous servir des expressions du rapport des C.ns *Partarrieu* et *Bremontier*, du 9 Fructidor an 3 (page 68 du mémoire cité), on ne peut sans admiration voir la beauté, la vigueur et la végétation de cette nouvelle forêt qui a été conquise sur les dunes mouvantes.

Si on avait, dans le temps convenable, fait l'éclaircissage de ces pins (1), ils produiraient maintenant presque tous de la résine, et on ne fait que rendre hommage à la vérité en assurant qu'un semis de

(1) On a différé cette opération pour se réserver les branchages nécessaires aux semis des dunes voisines.

pins, qui aurait été fait 10 ans auparavant, en déçà des dunes, dans l'intérieur des Landes, ne présenterait pas aujourd'hui un résultat aussi avantageux.

Rien n'est donc plus certain maintenant que la possibilité de fixer les dunes.

Si le Gouvernement conserve encore quelques doutes à cet égard, ce ne peut être, d'un côté, que par la raison que les divers essais qui ont été faits par les savans du nord de l'Europe ont peu réussi.

De l'autre, parce que le cit. *Bremontier*, sans doute par un excès de zèle, a mis en science la pratique aussi simple qu'heureuse du citoyen *Peychan* jeune, et qu'il a en conséquence proposé au Gouvernement (chapitre 7 de son mémoire) de nouveaux essais, pour ne laisser aucun doute sur l'efficacité des moyens qui ont été employés. Mais il n'est plus besoin d'essais, c'est ce que nous allons établir.

Les procédés pour fixer les dunes sont à la portée des femmes et des enfans.

La science est ici d'une inutilité absolue, qu'on nous pardonne cette expression. Nous opposons à la science l'expérience d'une plantation de trois cent quatre-vingt hec-

tares (environ 1,260 journaux). Dès-lors il ne peut plus rester aucun doute dans l'esprit du Gouvernement.

Il n'est besoin de commission que pour la simple surveillance et l'administration des fonds ; et nous pouvons annoncer, avec assurance, que les citoyens *Peychan*, jeune et *Duboscq*, habitans de la Teste, peuvent, eux seuls, faire planter toutes les dunes du golfe de Gascogne.

On voulait alors faire envisager au Gouvernement que le semis des Dunes était une chose extrêmement difficile. L'expérience a prouvé que dans cet avis, il avait dit la vérité

Et pour faire autant d'élèves, qu'il y a d'habitans dans les campagnes, et mettre ces élèves en état de réussir aussi complétement que pourraient le faire les commissions les plus savantes de l'Europe, ils n'auront besoin que de les faire travailler sous leurs yeux pendant 24 heures seulement.

Le semis des dunes doit il être fait d'une manière uniforme ?

On doit le diviser en quatre classes, comme le citoyen *Bremontier* l'a très-bien développé.

Seulement, il nous semble, qu'il n'a pas suivi, dans son ouvrage, l'ordre naturel : nous allons le rétablir.

PREMIÈRE CLASSE.

Elle doit être composée de la partie

sablonneuse qui se trouve entre le pied des dunes mobiles, et le bord de la mer, c'est-à-dire, à quelques mètres en deçà de la laisse des marées des vives eaux.

Ces sables, dans une longueur de 233 kilomètres sur une largeur réduite de 200 mètres, donnent une surface de 4,660 hectares (environ 11,900 journaux bordelais), dont près de la moitié est située dans l'étendue du département des Landes.

Pour faire le semis de ces 4,660 hectares, il suffit de former un clayonnage sur la ligne où le semis sera commencé.

Le surplus de la dépense consiste dans l'achat de graine de pin (1) et dans les journées de quelques femmes pour faire le semis. (200 femmes de la commune de la Teste sont habituées à ce travail.)

(1) On doit aussi semer, par journal, 2 à 3 kilogrammes, (4 à 5 livres) de graine de genêt, ainsi qu'on l'a pratiqué, avec succès, dans les semis de 1788, 1791 et 1792. (On mêle cette graine avec du sable, et on la seme comme le blé sur la superficie du terrain). Le genêt croît extrêmement vîte dans les dunes, et il contribue avec les brauchages qui couvrent les sables, à favoriser la croissance des jeunes pins. On peut se procurer toutes les graines de genêt que l'on pourra désirer dans les environs des Sables d'Olonne, département de la Vendée.

Ces dépenses, jointes à la construction de vingt cabannes pour loger des ouvriers, l'entretien des gardes pendant six ans, sont évaluées à 300,0000 fr. (Art. 68 du mémoire du citoyen *Bremontier*), ce qui reviendrait à 65 fr. environ par hectare (26 f. le journal. Art. 69.)

Le clayonnage est nécessaire, et pourquoi ?

Parce que la mer, à chaque marée montante, laisse sur ses bords une quantité plus ou moins considérable de sables (1); ces sables qui se dessèchent dans l'intervalle des deux marées, sont poussés à l'est par les vents d'ouest qui dominent continuellement sur cette plage. Ils traversent les 200 mètres de l'argeur, dont nous venons de parler, et s'amoncèlent ensuite sur les dunes voisines. Ces dunes ont assez généralement leur direction du nord au midi.

Parmi ces dunes, il en est qui sont perpétuellement mobiles, quelques-unes fixées en partie et d'autres totalement fixées.

DEUXIÈME CLASSE.

Les dunes mobiles doivent naturellement faire partie de la 2.e classe, parce qu'en

(1) J'ai puisé ce fait dans le mémoire de M. Bremontier et il est probable qu'il était alors exact. mais dans le moment actuel (1806) la mer, dans l'étendue des côtes des Landes ne dépose point de sables sur la plage

général elles touchent immédiatement les les 200 mètres de sable qui composent la 1.re classe.

Pour le semis de ces dunes, un cordon de clayonnage n'est indispensable que dans le seul cas où le travail de la 1.re classe n'aurait pas été effectué ; mais si les 200 mètres de largeur qui avoisinent la mer sont en semis ; si les sables de la mer, par l'effet du premier clayonnage, ne peuvent franchir cet espace ; s'ils ne peuvent être poussés par les vents sur les premières dunes, tout clayonnage de ces premières dunes devient absolument inutile.

Le procédé pour faire le semis de ces dunes mobiles (2.e classe) est si simple, qu'il peut être mis à la portée des enfans.

Il consiste à transporter sur la dune des branchages de pins, ou de quelques arbustes, garnis de leurs feuillages, et à l'en couvrir dans toute son étendue : on dépose à cet effet les branches sur la terre dans la direction du nord au midi ; à côté de la première branche, on en pose une seconde ; à côté de la seconde, une troisième, et ainsi de suite jusqu'au sommet de la dune. On a la précaution de couper ces branches d'une égale longueur (3 mètres, à 3 mètres $\frac{1}{2}$).

Cette première ligne de branchages déposée, on en dépose une seconde et une troisième lignes, l'une à droite et l'autre à gauche, dans le même sens, de manière que les bouts des branchages se croisent.

Pour les fixer invariablement, on place sur le bout des branchages une perche de pin de la grosseur d'environ 7 à 8 centimètres de circonférence, et on fiche en terre le bout de chaque perche avec de petits crochets de bois. Les ouvriers, les femmes et les enfans de la Teste en ont ainsi couvert 380 hectares en 1787, 88, 90 et 91. Ils viennent d'en couvrir encore 14 hectares $\frac{1}{2}$ cette année, sous la direction des citoyens *Peychan* et *Duboscq*; et ces ouvriers ne se doutent pas qu'on puisse présenter, comme scientifique, un travail aussi facile.

Pour cette seconde classe, le citoyen *Bremontier* évalue la dépense à raison de 167 fr. l'hectare (53 liv. 1 sou 4 deniers le journal. Art. 73.)

TROISIEME CLASSE.

Les dunes de la troisième classe, qui ne sont qu'en partie mobiles, ne doivent être couvertes de branchages que dans les parties qui sont véritablement mobiles;

l'opération est la même que pour la seconde classe, seulement la dépense sera moindre. Elle n'est évaluée qu'à raison de 96 fr. l'hectare. (30 liv. 18 sous 9 deniers le journal, n°. 75.)

QUATRIÈME CLASSE.

Ces dunes étant presque toutes fixées, la dépense sera moindre encore, puisqu'il ne sera nécessaire de couvrir avec des branchages que les petites portions de dunes encore mobiles. La dépense en est évaluée à 63 fr. l'hectare (19 liv. 19 sous 6 deniers le journal. Art. 76)

Dépenses de la fixation des dunes.

En partant des évaluations ci-dessus, que nous puisons dans l'excellent ouvrage du citoyen *Bremontier*, le total général de la dépense est de 8 millions.

La moitié au moins des dunes étant située dans le département des Landes (1), on

(2) La hauteur des dunes situées dans le département des Landes et le nombre de leurs chaînes sont beaucoup plus considérables que dans la Gironde; et par cette raison, les dunes des Landes forment plus de la moitié de toutes les dunes du golfe de Gasgogne, quoiqu'elles aient 1 myriamètre $\frac{1}{7}$ de moins en longueur que celles situées dans la Gironde.

peut répondre avec assurance de la possibilité d'en faire le semis général pour 4 millions, montant de l'évaluation.

Doit-on faire le semis de la totalité des dunes, ou seulement d'une partie ?

Suivant le citoyen *Bremontier* (n.° 77), si on se déterminait à employer 3 cents mille francs pour le semis de 4,660 hectares de sables, situés sur les bords de la mer (environ 11,900 journaux), on pourrait, si on le jugeait convenable, abandonner le reste à la nature, et lui laisser le soin de sa propagation, ce qui pourrait s'opérer dans deux siècles.

Mais l'expérience démontre que ce semis général ne peut être ainsi abandonné à la nature.

En effet, si les bords de la mer étaient fixés et convertis en forêts de pins ;

Si par de légers ouvrages on parvenait à empêcher les sables, provenant des marées, de traverser cette plantation (1) pour se rendre à la naissance des dunes mouvantes ;

Dans ces hypothèses, toutes les graines de pin qui seraient semées soit naturellement, soit par la main des hommes sur les dunes mouvantes, seraient englouties par

(1) cet obstacle n'existe pas : voir la note de la page 10

les sables qui roulent continuellement, et aucune semence ne réussirait, parce qu'il est d'une indispensable nécessité de couvrir les dunes mouvantes de branchages de la manière indiquée pages 11 et 12 ci-dessus.

Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner le superbe semis qui a été effectué en 88, 90 et 91, à la suite de la petite forêt d'Arcachon; on y reconnaît, 1°. que de toutes les graines de pin (provenant des 1,100 hectares), et qui ont été transportées par les vents sur les dunes voisines, aucune n'a réussi, par la raison bien simple qu'un coup de vent suffit pour les couvrir d'un mètre de sable.

2.° Que les dunes qui sont situées au Sud-Est de cette plantation nouvelle, sont aussi mouvantes qu'elles l'étaient avant le semis : elles le sont même à un tel point, que les sables ont détruit et détruisent tous les jours les plants de pins qui avoisinent ces dunes.

Ainsi l'expérience, le meilleur de tous les maîtres, nous enseigne que ces dunes ne peuvent être fixées que par la main des hommes; trop heureux que des procédés certains pour y parvenir nous soient connus!

Sous le rapport financier, le semis général des dunes serait-il avantageux à la République ?

On ne doit point perdre de vue que le pin croît parfaitement bien dans les sables mouvans des dunes. La grande forêt de la Teste, et la nouvelle plantation faite depuis 12 ans, ne laissent à cet égard aucun doute.

Il est encore reconnu que plus les pins sont voisins de la mer, plus ils produisent de résine.

La dépense générale de la plantation est évaluée à 8 millions ; mais comme les pins ne donnent de la résine que 25 ou 30 ans après leur semis, nous évaluons, avec le citoyen *Bremontier*, l'intérêt de la non-jouissance à 12 millions ; ainsi, dans 30 ans, la forêt de pins qui sera composée de 111,400 hectares (337 mille journaux Bordelais), fournira une propriété à l'Etat, dont la valeur capitale sera de 20 millions.

Quel sera le produit de cette forêt ?

L'ingénieur *Bremontier* n'a point exagéré

géré en portant le produit brut à 48 myriagrammes de matières résineuses par hectare, et pour la totalité de la surface des dunes 5,347,000 myriagrammes, lesquels à raison d'un franc par myriagramme, procureraient à l'Etat un revenu annuel de 5,347,000 fr.

Ainsi le semis général des dunes, dont le capital serait de 20 millions, donnerait en résultat un produit brut de 5 millions au moins, et par conséquent de 25 pour cent, en supposant que les frais de garde et d'exploitation s'élevassent à moitié, le produit net serait encore de 12 $\frac{1}{2}$ pour cent.

Sous le rapport de la production, le semis général des dunes serait avantageux.

Il n'est, pour assurer la prospérité d'une nation, qu'un seul moyen : il consiste à augmenter la masse de ses productions territoriales.

Les esprits superficiels nous objecteront que déjà nous manquons de bras pour l'exploitation des pins que nous possédons dans ce moment, et qu'il serait par conséquent impossible d'en trouver pour l'exploitation de la nouvelle plantation.

On leur répondra que toutes les fois qu'une contrée présente une nouvelle branche productive d'industrie ou d'agriculture, les bras y affluent naturellement pour peu que les ouvriers soient bien payés (1); et certes, il est peu d'ouvriers qui puissent soutenir leur famille avec autant de facilité que les *résiniers ou gemmiers* (2), lorsqu'ils sont laborieux et économes.

L'exploitation des matières résineuses présentera des bénéfices aux hommes industrieux du voisinage ; dès-lors on doit se reposer sur eux du soin de faire venir tous les ouvriers dont ils auront besoin.

Le semis général des dunes serait encore avantageux sous le rapport des matières résineuses qu'il procurerait à l'Etat.

Le sol de la République ne produit pas à beaucoup près dans le moment présent, toutes les matières résineuses nécessaires à sa marine nationale et marchande.

(1) « Par-tout où il se trouve une place ou deux » personnes peuvent vivre commodément, il se » fait un mariage ; la nature y porte assez lors- » qu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la » subsistance. » Esprit des lois, liv. 23, chap. 10.

(2) Ouvriers employés à la récolte et à la fabrication des matières résineuses.

Dès qu'il y a, je ne dirai pas seulement possibilité, mais facilité entière de mettre cette branche de commerce et d'agriculture dans un parfait équilibre avec les besoins de l'Etat, la sagesse du Gouvernement est pour nous un sûr garant qu'il portera toute sa sollicitude sur cet important objet.

Il est maintenant démontré que le semis général des dunes augmentera dans 30 ans de plus de 5 millions de myriagrammes le produit des matières résineuses.

Si l'on considère les améliorations que les plantations actuelles éprouveront nécessairement pendant cet espace de temps, on doit en conclure qu'alors la France, bien loin d'être encore tributaire de l'Amérique et des puissances du Nord, pourrait au contraire en fournir à l'Espagne et à toute l'Italie.

Les brais et goudrons français peuvent-ils entrer en concurrence avec ceux du Nord?

Si l'on consulte les fournisseurs de la marine nationale, si l'on consulte quelques spéculateurs intéressés, nos brais et nos goudrons ne seront jamais d'une aussi bonne qualité que ceux du Nord. Des ad-

ministrateurs estimables de la marine partagent cette erreur.

Mais ceux qui connaissent la fabrication des matières résineuses, et les hommes véritablement instruits, sont convaincus que nos goudrons, qui sont fabriqués dans les fourneaux à la suédoise, sont d'une qualité au moins égale à ceux du Nord. Il ne reste sur cette partie qu'à proscrire la fabrication dans les fours destinés à faire ce qu'on appelle dans le pays le *peygle* (la poix noire), parce qu'il est reconnu que les goudrons qui proviennent de ces fours sont d'une qualité très-inférieure, ce qui contribue à discréditer les goudrons français.

Ceci est maintenant une vérité démontrée

Nous devons les fours à la suédoise à *Colbert*. Ce ministre immortel qui, avec le coup d'œil du génie, embrassait tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité publique, considéra nos matières résineuses en homme d'état; il ne se borna pas à encourager la culture des pins et à provoquer de nouveaux semis : ses vues furent plus étendues, il fit venir des ouvriers Suédois pour diriger les habitans des Landes, non-seulement dans les constructions des fourneaux à goudron, mais encore dans la fabrication de toutes les autres parties résí-

neuses, d'après les procédés connus dans le Nord.

A l'égard de l'huile de thérébentine, dès le moment présent, alors qu'elle n'est pas falsifiée, nous pouvons soutenir la concurrence avec le Nord.

Il en est de même pour la résine fabriquée, lorsqu'elle n'a point éprouvé d'altération ou de falsification.

Quant à la poix noire, ou *péygle*, au brai sec et au brai gras, ils seront d'une qualité sinon supérieure, du moins égale à ceux du Nord, dès le moment où la fabrication se perfectionnera, et que par des règlemens sages on aura trouvé les moyens d'empêcher les fraudes et les falsifications.

Pour convaincre les plus incrédules, il suffit d'observer que les négocians de la Hollande et de Hambourg tirent nos matières résineuses brutes, qu'ils les manipulent dans leurs ports, et qu'ils les renvoient ensuite dans les ports de la marine française, convertis en brais gras. C'est une vérité connue du commerce et du Gouvernement (1).

(1) Nous ferons paraître incessamment un rapport sur l'exploitation des pins, la fabrication de toutes les parties résineuses et les fraudes et falsifications qui causent un si grand préjudice à nos contrées.

Ce travail et un projet de Reglement sont presque terminés en ce moment (1816)

Ainsi, encouragez, augmentez les plantations de pins; protégez, perfectionnez la fabrication des matières résineuses; empêchez les fraudes, et bientôt la marine nationale trouvera les moyens de s'approvisionner dans les départemens des Landes et de la Gironde.

Ne pourrait-on pas semer les dunes en pins propres à la mâture?

Cette question se trouve résolue par l'essai, en grand, qui a été fait par le cioyen François Batbedat, membre des sociétés d'agriculture de Paris et des Landes. Cet homme, qui a rendu plus d'un service à l'agriculture conçut, il y a 15 ans, le projet d'acclimater dans nos landes le pin de Riga, et il se procura en conséquence, par la voie du commerce, un litron de graine. Il en fit faire le semis dans les sables de son domaine de Garosse, situé à quelques lieues de la mer. La graine produisit une multitude de jeunes plants qui ont parfaitement prospéré. Les éclaircissages ont été successivement faits aux époques d'usage pour les pins du pays; et dans ce moment le citoyen *Batbedat* possède 150 pins de 13 à 16 mètres de hauteur. Ils sont

d'une superbe venue, et ils parviendront avec le temps à une hauteur prodigieuse.

Le pin de Riga, semé dans nos landes, produira ce double avantage de nous donner une abondante récolte de matières résineuses, et de nous procurer, pour l'armement des vaisseaux de ligne, cette belle mâture qu'aucune autre ne peut remplacer.

Il est facile de se procurer dans le Nord, par la voie du commerce, les graines nécessaires.

Il est donc de la sagesse du Gouvernement de profiter de cette circonstance unique pour ensemencer nos dunes en pins du Nord. Par ce moyen, dans 60 ans, la République trouvera dans les dunes tous les mâts nécessaires à sa marine; et cette forêt, bien administrée, se perpétuant naturellement, non-seulement nous cesserons de rester sous la dépendance des puissances du Nord pour l'armement de nos vaisseaux, mais nous pourrons de plus fournir à nos voisins toutes les mâtures dont ils auront besoin.

Nous venons de dire que les forêts de pins se perpétuent; et en effet, la graine de pin qui tombe annuellement forme un

semis naturel, et si on a la précaution de laisser croître de jeunes pins pour remplacer ceux qui s'exploitent, la forêt se renouvelle sans frais pendant plusieurs siècles. On observe d'ailleurs qu'il est peu d'arbres qui vivent autant que le pin : on en compte par milliers, dans nos forêts du Marencin, qui ont de 120 à 150 ans, et qui produisent encore une grande quantité de résine.

Dans quel délai doit-on faire le semis de la totalité des dunes ?

Pour le terminer dans un espace de 30 ans, comme le citoyen *Bremontier* le propose, il conviendrait que le Gouvernement y destinât annuellement environ 266 mille francs.

Mais le Gouvernement qui a cru, sans doute, que la réussite du semis général pouvait encore être mise en problême, n'y a destiné, par son arrêté du 13 Messidor an 9, que 50 mille francs : *ensorte que le semis général ne serait totalement achevé que dans* 160 *ans*, ou plutôt il ne le serait jamais, parce que les frais d'inspection, de régie et de conservation, seraient annuellement aussi considérables pour 50

mille francs, qu'ils le seraient pour 266 mille.

Mais le succès de l'opération n'étant plus incertain, l'intérêt de l'Etat bien entendu, exige impérieusement que cette opération soit terminée dans 30 ans, et même dans un plus court espace de temps, s'il est possible. Une nation aussi puissante peut bien distraire annuellement de ses revenus une modique somme de 266 mille francs, lorsqu'il s'agit d'augmenter ses produits territoriaux de 5 millions, et de créer les matières résineuses et les mâtures nécessaires à notre marine nationale et marchande.

Si les avantages multipliés du semis général sont suffisamment développés pour déterminer le Gouvernement à fixer les dunes dans un délai de 30 ans, hésitera-t-il à prendre une détermination invariable à ce sujet, lorsqu'il sera bien convaincu qu'il n'y a plus ici à délibérer; qu'il doit ou s'occuper essentiellement de cette opération pressante, ou exposer à une destruction inévitable la population toute entière de 16 communes, et toutes les forêts de pins que nous possédons en-deçà des dunes; c'est ce qui nous reste à établir.

on proposait en 1862 de faire de nouveaux essais

La destruction de 16 communes est inévitable, si une partie des dunes n'est pas fixée dans un très-court délai.

Les communes de Sanguinet, Biscarosse, Parentis, Gastes, Sainte-Eulalie, Pontenx, Saint-Paul, Aureilhan, Mimizan, Bias, Saint-Julien, Mixe, Linxe, Vielle et Saint-Girons, Escalus, Léon et Moliets, sont situées à très-peu de distance des dunes (1).

Entre ces dunes et les communes, nous voyons cinq étangs ou lacs très-considérables, qui reçoivent toutes les eaux de la lande par une multitude de ruisseaux.

Autrefois ces étangs se dégorgeaient naturellement à la mer; mais les dunes ont comblé les courans ou chenaux, ainsi que la tradition nous l'apprend : parcourons ces étangs en commençant par celui de Cazaux et de Sanguinet.

Dès que l'ancien courant de cet étang, qui se dirigeait directement à la mer, a été comblé, les eaux qui n'avaient plus d'écoulement ont successivement reflué sur les terres, et les ont inondées jusqu'à ce qu'elles

(1) Voir la carte des côtes du département des Landes, déposée au bureau du cadastre des ponts et chaussées.

soient parvenues à la hauteur du sol de l'étang de Biscarosse, pour n'en former qu'un seul avec les eaux de cet étang et ceux de Parentis et de Gastes.

La pente naturelle de l'étang de Cazaux et de Sanguinet est cependant bien marquée au nord, (c'est-à-dire, du côté de Cazaux) aussi l'étang a-t-il, dans la partie du nord, jusqu'à 16 à 20 mètres de profondeur, tandis qu'à son point de jonction avec l'étang de Biscarosse, on ne trouve qu'un mètre $\frac{1}{2}$ au plus. Une chaussée de séparation existait encore entre ces deux étangs il y a peu d'années (1).

Mal-à-propos on a figuré (sur la carte) des forêts de pins sur toute la rive droite de ces trois étangs. Il n'en existe point vis-à-vis l'étang de Parentis et de Gastes; et sur plusieurs points des autres étangs

(1) On observera que cet étang de Cazeaux est supérieur de 20 mètres et plus à la basse mer du bassin d'Arcachon, et que pouvant dans l'état actuel se verser à la mer par les étangs de Biscarosse, Parentis, le courant de Ste.-Eulalie et celui de Mimizan, tout se réunit pour démontrer la possibilité d'utiliser ces étangs au profit de la navigation intérieure. (Voir le mémoire du citoyen *Lobgeois*, sur la possibilité d'un canal de navigation entre l'Adour et la Loire.)

on ne voit que des dunes mouvantes qui s'éboulent et avancent avec une rapidité incroyable dans les étangs, et inondent par conséquent le pays.

Les étangs de Parentis et de Gastes, se communiquaient aussi autrefois à la mer par des courans ou chenaux particuliers, mais ces chenaux ayant également été comblés par les dunes, les eaux ont pratiqué un nouveau courant pour se dégorger dans l'étang d'Aureilhan, et de là, à la mer par le courant de Mimizan.

Ainsi, les eaux des étangs immenses de de Cazaux, Biscarosse, Sanguinet, Parentis et Gastes, ne peuvent maintenant s'écouler que par le courant de Sainte-Eulalie, qui les conduit dans l'étang d'Aureilhan.

L'inspection de la carte suffit pour convaincre que ce courant, dans l'état où il se trouve actuellement, n'est pas suffisant pour écouler la cinquième partie des eaux qu'un grand nombre de ruisseaux amènent dans ces étangs. Le seul ruisseau du Moulin de Parentis produit une masse d'eau deux fois plus forte que celle qui se dégorge par le courant de Sainte-Eulalie. Que devons nous en conclure ? Que la destruction des communes de Sanguinet, Biscarosse, Parentis, Gastes et

Sainte-Eulalie, est aussi prochaine qu'elle est inévitable, si le Gouvernement ne vient promptement à leur secours (1).

Pour sauver toutes ces communes, il est d'une indispensable nécessité que le courant de Sainte-Eulalie soit invariablement fixé, et que ce courant puisse procurer l'écoulement d'une quantité d'eau géométriquement égale à la masse qui afflue dans les étangs.

On a commencé la fixation de cette dune et les communes seront toujours préservées de la destruction lorsque le travail sera terminé.

Nous ne devons pas le dissimuler, il est un point sur-tout où le courant de Sainte-Eulalie est resserré sur sa rive-gauche par une montagne complantée de pins.

Sur sa rive-droite, la dune mobile s'avance et s'éboule continuellement dans le courant ; il ne faut qu'un orage violent, ou un phènomène semblable à celui arrivé à Biscarosse les 3 et 6 Nivôse dernier, (2)

(1) Des forêts de pins considérables, situées sur la rive-gauche des étangs, sont déjà inondées, et seront détruites en peu d'années.

(2) Pendant les nuits des 3 et 6 Nivôse dernier, plusieurs collines (faisant partie des dunes) qui étaient élevées de 13 à 16 mètres au-dessus du niveau des eaux de l'étang de Biscarosse, se sont affaissées sur elles-mêmes dans une longueur de 1,200 mètres, sur 66 de lageur. Elles se trouvent

pour former dans cette partie du courant une montagne de sable, et obstruer totalement l'écoulement des eaux. Dès l'instant où ce malheur, qui n'est peut-être pas éloigné, arrivera, les six communes voisines seront pour jamais anéanties, et avec elles des forêts considérables de pins. On sait que les pins cessent de produire de la résine lorsqu'ils sont inondés, et qu'ils périssent ensuite en très-peu d'années.

Il n'y a donc que deux moyens.

Le premier, de fixer les dunes dans cette partie, afin qu'elles ne puissent désormais s'ébouler dans le canal.

Le second, de donner au canal, ou courant, les largeur et profondeur nécessaires pour procurer l'écoulement d'une masse d'eau proportionnée à celle que les étangs peuvent réunir.

Si le danger est prochain pour ces six communes, il l'est bien d'avantage encore pour les communes de St.-Paul, Aureilhan et Mimizan.

---

maintenant au niveau de l'étang. Les pins qui couvraient le terrain enfoncé ont suivi le mouvement du sol, et les souches et racines sont découvertes au point qu'elles ne peuvent plus retirer de la terre le suc qui leur est nécessaire. Cet affaissement est constaté par un procès-verbal dressé par le Maire de Biscarosse.

Les eaux surabondantes des premiers étangs se dégorgent successivement par les courant de Sainte-Eulalie dans l'étang d'Aureilhan ; deux rivières et un ruisseau amènent encore dans le même étang d'Aureilhan une quantité d'eau très-considérable ; toutes ces eaux n'ont d'autre écoulement que le courant de Mimizan pour les conduire à la mer, et ce courant n'en peut écouler dans ce moment que la sixième partie au plus de tout ce que reçoit, surtout pendant les pluies, l'étang d'Aureilhan. Aussi les meilleures terres, les forêts de pins s'inondent et les eaux arrivent jusques dans les villages.

En dernier résultat, le salut ou la perte de neuf communes dépend du courant de Mimizan, et il semble que la nature s'acharne à leur destruction ; car ce n'est pas sur un point seulement, c'est sur plusieurs points à-la-fois que les dunes mobiles s'avancent et s'éboulent tous les jours dans ce courant.

On a aussi commencé la fixation des dunes situées sur le Courant de Mimizan

La commune de Mimizan partage non-seulement les mêmes dangers, mais elle se trouve dans une position plus allarmante encore.

Au levant, elle est pressée par le refou-

lement des eaux de l'étang d'Aureilhan, et par les eaux provenant des ruisseaux de Bias et des mines de fer; mais du nord à l'ouest, une dune demi-circulaire, qui en était éloignée d'un quart de lieue il y a 30 ans, s'avance avec rapidité sur les habitations.

Cette Dune a été fixée: elle forme maintenant une forêt de pin magnifique

Depuis 10 ans les malheureux habitans de Mimizan luttent en vain contre leur destruction : ils ont successivement tous les 4 mois formé de clayonnages sur le sommet de cette dune; mais les sables franchissent les obstacles, et dans le moment actuel, il n'y a plus entre le sommet de la dune élevé de 20 mètres et la tour du clocher, qu'un modique intervalle de 30 mètres, et malgré le clayonnages sans cesse renouvellés, les sables sont parvenus jusqu'au pied des murs de l'église.

Il est impossible de sauver la commune de Mimizan, si les fonds nécessaires pour fixer cette dune ne sont de suite accordés; car un ouragan violent peut culbuter le clayonnage formé sur le sommet de la dune; et ce frêle obstacle anéanti, l'Eglise et les maisons de Mimizan seront ensevelies sous les sables en mois de 6 mois.

Si nous passons à l'étang de Lit et de St-Julien,

Julien, nous verrons que les dangers sont également pressans.

Plusieurs ruisseaux amènent de tous les points une prodigieuse quantité d'eau dans cet étang qui est d'une vaste étendue.

Les dunes s'y précipitent au sud-ouest, et font refluer les eaux dans les terres. Ces eaux n'ont d'autre écoulement que le canal de Contis.

Depuis 3 ans, les communes de Saint-Julien et de Lit, submergées et menacées d'un anéantissement prochain, se sont portées en masse sur le courant de Contis et 35 mille journées d'ouvriers ont été employées. On est bien parvenu à former à travers les dunes un canal en droite ligne pour dégorger les eaux de l'étang à la mer ; mais les dunes mobiles s'éboulent continuellement dans le nouveau canal. Une autre dune (qui se trouve vis-à-vis la petite forêt de Contis) était, il n'y a pas 15 ans, à un kilomètre et demi de distance du courant ; maintenant elle est arrivée sur le bord de ce courant au point de son embouchure dans l'étang, et si cette dune n'est incessamment fixée, le canal ou courant sera comblé en moins de deux ans ; alors les communes de Lit et de St-Julien seront détruites pour jamais.

La Dune a été fixée ainsi qu'on l'avait proposé, et les communes sont préservées

Enfin, les communes de Linxe, Mixe Vielle et Saint-Girons, Léon, Moliets et Escalus, ne sont pas moins exposées.

Dans l'emplacement de l'étang de Léon, se trouvait autrefois un grand chemin des Romains, qui conduisait de Bayonne à Bordeaux ; cette route était encore visible dans les basses eaux il n'y a pas 20 ans ; mais les dunes s'avançant avec rapidité dans l'étang et sur le canal de Huchet, qui sert à l'écoulement des eaux, ce courant devient insuffisant. Qu'en résulte-t-il ? que les eaux qui inondent les terres voisines se refoulent jusques sur le territoire de Linxe. En vain les habitans de ces communes ont employé depuis deux ans 22 mille journées pour le nettoiement et le redressement de ce canal : tous ces travaux deviendront inutiles, et la perte de ces communes, la perte de toutes les forêts de pins ne peuvent être différées que de quelques années seulement, si les dunes ne sont fixées au plus tard dans le courant de l'année prochaine.

Depuis 1802 on a fixé ces Dunes il ne Sagit plus que de continuer les travaux

Les ouvrages exécutés sur les courans des étangs de Lit, Saint-Julien et de Léon, méritent aux habitans de ces communes et aux Maires qui les ont dirigés, les plus grands

éloges : ce dévouement est un sûr garant de l'empressement de ces contrées à seconder de tous leurs efforts le Gouvernement pour la fixation des dunes.

Il ne s'agit donc de rien moins que de la conservation ou de la destruction de 16 communes. [Elles présentent une population de 8031 ames, et elles payent à l'Etat une contribution annuelle de 26,599 fr. 22 centimes.] (1).

(1) Des circonstances particulières ne nous ont pas permis de parcourir les dunes depuis le canal de Huchet jusques au Cap-Breton; et c'est par cette raison que nous n'en avons pas parlé. Il résulte cependant des renseignemens qui nous sont parvenus, et qui paraissent marqués au coin de la vérité, qu'il est également pressant d'établir un atelier pour la fixation des dunes sur le courant du Vieux-Boucau.

Ce point paraît en effet extrêmement menacé. L'étang de Soustons est, comme l'on sait, l'un des plus étendus de la côte; il reçoit à-la-fois les eaux de plusieurs étangs et celles de trois ruisseaux considérables, et toutes ces eaux ne peuvent s'écouler que par le courant du Vieux-Boucau. Déjà les dunes mobiles ont tellement ensablé ce courant, qu'il est insuffisant : il est donc d'une importance majeure de fixer les dunes, et de donner à ce courant les largeur et profondeur nécessaires; car dès le moment où il serait totalement encombré, les communes de Vieux-Boucau, Messanges, Azur,

Il ne s'agit de rien moins que de la conservation de toutes les terres situées dans l'étendue du territoire de ces communes.

Il ne s'agit de rien moins que de sauver de la destruction, des forêts immenses de pins qui procurent à la marine nationale et marchande une partie des brais et goudrons qui lui sont nécessaires, et au commerce les huiles de thérébentine, la résine et la poix. Ces productions sont d'autant plus précieuses pour la République qu'elles ne se trouvent guères que dans les départemens des Landes, de la Gironde et dans quelques-uns du midi.

Ainsi, en fixant les dunes, en entretenant les courans, le Gouvernement préviendra la destruction d'un pays entier, en même-temps qu'il obtiendra une multitude d'avantages particuliers.

Le semis des dunes, nous le répéterons sans cesse, augmentera de cinq millions de myriagrammes le produit des matières résineuses de la France.

Soustons et Tosse, qui présentent une population de 3791 individus, et qui payent annuellement 14,739 fr. de contributions, seraient pour toujours détruites par les eaux, et avec elles des terrains précieux et des forêts immenses de pignadas.

Les forêts de pins actuelles se conserveront ;

On les augmentera par de nouveaux semis qui se feront nécessairement dans l'intérieur des Landes ;

Le canal de navigation des Landes (depuis Bayonne, en traversant les étangs, jusqu'à la Teste) conçu depuis long-tems, s'exécutera. Alors le produit de tous les pignadas de ces contrées se transportera à peu de frais, aux ports de Bayonne, de la Teste et de Bordeaux.

Alors on procurera aux villes de Bayonne et de Bordeaux les bois de chauffage et de charpente dont elles ont besoin.

Alors la marine nationale y trouvera une quantité considérable de chênes propres à la construction, et qui périssent maintenant dans l'intérieur des terres, parce qu'il est impossible d'en faire la traite.

Alors enfin, la facilité des transports sera un puissant encouragement pour perfectionner l'exploitation du chêne-liège. On sait que cet arbre réussit parfaitement dans nos sables, et qu'il s'est naturalisé et multiplié de lui-même sur les côtes du Marensin et du pays de Born ; mais que

la culture en est négligée, par la raison que la presque totalité du produit est absorbée par les frais de transport.

Cependant si, par suite de la fixation des dunes, ces contrées avaient l'avantage de voir établir un canal de navigation, l'exploitation du liège s'améliorerait nécessairement. A l'imitation des communes du département de Lot et Garonne, qui avoisinent la rivière de la Gélise, nos propriétaires élagueraient les branches gourmandes de leurs lièges, ils les éclairciraient, ils les allligneraient, ils laboureraient les terres intermédiaires, et ils y semeraient du sarrasin, ou autres menus grains, qui les dédommageraient des frais de labourage. Par ces procédés, des lièges maintenant rabougris reprendraient plus de vigueur; l'écorce, qui ne peut s'exploiter que tous les 10 à 12 ans se renouvellerait avec plus d'abondance, et pourrait donner du liège tous les 6 à 7 ans; enfin, on ferait de nouveaux semis; on ferait venir des ouvriers qui connaissent les préparations qui doivent être données à l'écorce nouvellement enlevée, et le degré de cuisson en usage pour le liège de Catalogne, qui est le plus beau et le plus fin de l'Europe.

Depuis l'impression de cet écrit on a vérifié que l'on ne soumettait aucun liège des labours que tous les 3 ou 4 ans dans le département de Lot et Garonne ces labours ont pour but de procurer, aux arbres une bonne végétation, par un pareil travail serait, peut-être plus nuisible qu'utile parce que dunes attendu que la végétation y est beaucoup plus vigoureuse que dans les sables du département de Lot et Garonne il y aurait autre chose à faire sur les dunes si non d'élaguer en temps convenable les jeunes arbres avec précaution afin que la tige puisse, lorsqu'elle sera en rapport produire deux planches marchandes de longueur.

C'est ainsi que tout se lie et s'enchaîne dans un grand empire, lorsque le génie preside à ses destinées.

C'est ainsi qu'un Gouvernement vivificateur peut créer sur tous les points de nouvelles sources de richesses nationales, par l'impulsion générale qu'il donne aux esprits vers tous les genres d'amélioration.

C'est ainsi qu'un regard de bienfaisance, que des secours sagement distribués, peuvent vivifier un pays qui n'était improductif, que parce qu'il était négligé, et qu'il n'était pas assez bien connu.

Les dépenses du canal de navigation ne seraient peut-être pas aussi considérables qu'on se l'imagine. Déjà des compagnies se sont présentées pour l'entreprise de ce canal; mais elles ont reconnu qu'il est impossible de s'en occuper sérieusement avant que les dunes soient irrévocablement fixées; autrement les travaux seraient bientôt anéantis par l'avancement des dunes, par le refoulement des eaux et les inondations.

Sous tous les rapports, le semis général des dunes est donc une entreprise qui est digne de fixer toute la sollicitude du Gouvernement.

Voyons maintenant si le Préfet de la Gironde et la commission établie à Bordeaux doivent surveiller le semis général des dunes.

Pour résoudre cette question, il est bon d'examiner 1.° si la commission séante à Bordeaux peut surveiller le semis général des dunes ;

2.° Si dans son travail de répartition, elle a jusqu'ici traité les deux départemens de la Gironde et des Landes, avec une juste impartialité ;

3°. Si une commission centrale est indispensable, et s'il serait avantageux de diviser en deux commissions le semis général des dunes.

Une seule commission ne peut surveiller le semis général des dunes.

Une seconde commission a été établie, dans les Landes, par Arrêté du 13 Juillet 1808.

La commission établie est placée en la ville de Bordeaux.

Les dunes, situées dans l'étendue du département de la Gironde, ont 123 kilomètres de longueur. Cette étendue est assez considérable, sans doute, pour fixer la surveillance de la commission qui réside à Bordeaux, et pour la mettre à portée de développer tout son zèle.

La commission a-t-elle traité dans son travail les deux départemens avec une impartiale justice ?

Nous ne craignons pas de le dire, elle a marqué une injuste prédilection en faveur du département de la Gironde ; et cette prédilection est dans la nature même des choses. La commission n'est composée que de Bordelais : dès-lors elle est naturellement disposée en faveur du département de la Gironde. Les hommes non-salariés, quel que soit d'ailleurs leur dévouement, donneront toujours la préférence aux ouvrages situés à peu de distance de leur domicile, et pourquoi ? parce que les travaux éloignés leur occasionneraient une perte de temps et des frais de transports toujours considérables.

Aussi voyons-nous le Préfet de la Gironde, dans le considérant de son arrêté du 22 Nivôse an 10, s'étendre avec complaisance sur la conservation des vignes du Médoc ; et certes le danger est d'autant moins imminent, qu'elles sont éloignées de 50 à 60 kilomètres des dunes envahissantes.

Aussi le voyons-nous annoncer que la commune de la Teste et tout son territoire sont sur le point d'être engloutis,

Aussi le Préfet, l'ingénieur en chef, le conservateur des forêts et enfin la commission, tous ont dirigé leurs opérations en faveur du département de la Gironde.

Cependant quelques propriétés seulement étaient menacées à la Teste, et le semis qui a été fait cette année d'une petite dune, composée de 14 hectares seulement, a suffi pour calmer toutes les inquiétudes.

Nous le disons, avec cette confiance qu'inspire la vérité, l'intérêt particulier exigeait, tout au plus un seul atelier à la Teste, et les trois autres accordés au département de la Gironde, par l'article 2 de l'arrêté du Préfet, n'avaient rien de pressant, parce que si les dunes avancent, comme on en convient de bonne-foi, cet empiétement, bien loin d'opérer la ruine du pays, ne pourrait occasionner que de légers dommages d'ici à quelques années.

Tandis que rien ne périclite dans le département de la Gironde, seize communes du département des Landes sont exposées, d'un moment à l'autre, à une destruction entière ! Ce n'est point ici une exagération : l'observateur qui examine, qui calcule de sang-froid, est effrayé quand il considère la dune qui cerne Mimizan, quand il con-

sidère les chenaux ou courans de Sainte-Eulalie, de Mimizan, de Contis et de Huchet : il reconnaît que les Landes sont sur un cratère et qu'elles touchent à une destruction aussi prochaine qu'inévitable !

Cependant les 50 mille francs, accordés par le Gouvernement, ne permettront de terminer l'opération générale des semis dans les Landes que dans 150 ans, en supposant que nous puissions obtenir annuellement moitié dans la répartition de ces fonds.

Mais si nos justes réclamations n'étaient pas accueillies ; si nous étions condamnés à voir subsister le régime introduit dans l'opération de l'ensemencement des dunes par l'arrêté du Préfet de la Gironde, contre lequel nous ne cesserons de nous élever avec toute l'énergie dont nous sommes capables, il en résulterait que la Gironde, favorisée par quatre ateliers, verrait cette opération se terminer dans l'espace de cent ans, tandis que le terme des calamités des trop malheureuses Landes serait reculé à quatre siècles du moment actuel. Quatre cents ans pour réparer un mal urgent, auquel il n'y aura peut-être plus de remède dans 18 mois !!!!

Et c'est quand la situation des Landes

est aussi froidement dédaignée, que la commission accorde quatre ateliers, dont trois au moins inutiles au département de la Gironde ! Nous disons inutiles, parce que la fixation des dunes sur les points indiqués par ces ateliers, pouvait être différée de 3 à 4 ans sans danger.

En disposant ainsi des fonds qui lui étaient confiés (1), la commission a évidemment donné la mesure d'une prédilection qui est contraire aux principes de la justice.

Une commission centrale n'est pas indispensable ; il est au contraire avantageux de diviser l'opération entre deux commissions.

Ainsi que nous l'avons établi, les ouvriers, les femmes et les enfans de la commune de la Teste, ont fait, il y a 12 ans, un semis de 380 hectares.

---

(1) Quoique les fonds n'ayent pas été réellement mis à la disposition de la commission par suite du conflit, dont nous parlerons ci-après, les ateliers n'en ont pas moins été fixés de la manière que nous l'avons indiqué ; et le département des Landes n'aurait eu, en l'an 10, qu'un seul atelier, si la commission avait reçu les fonds annoncés par le Gouvernement.

Il ne peut donc plus y avoir de controverse sur le mode d'exécution, et l'ingénieur du département des Landes fera, tout aussi bien que celui de la Gironde, le détail estimatif des ouvrages à faire, puisqu'il ne s'agira que de reconnaître les points les plus menacés, de faire le toisé des dunes qui doivent être les premières fixées, de calculer la quantité des clayonnages et branchages nécessaires; le nombre des journées indispensables pour le semis, le transport et le plaçage des branches; opérations qui peuvent d'ailleurs être faites par tous les hommes qui connaissent les premiers élémens de l'arpentage.

Ainsi le mode du semis étant invariablement le même sur toute l'étendue de la côte, il ne s'agit plus que d'établir des commissions pour l'administration des fonds destinés au semis et pour la surveillance des ouvrages; et à cet égard, deux commissions, l'une à Bordeaux, l'autre dans le département des Landes, seront plus avantageuses que s'il n'y en avait qu'une seule.

Chacune de ces commissions sera plus à portée de surveiller les ouvrages.

Une rivalité honorable excitera leur ému-

lation; et sans chercher à diminuer la juste confiance que l'on doit avoir dans la commission de la Gironde, nous ne craignons pas de dire qu'elle serait au moins égalée par la commission des Landes.

Et pourquoi ?

Parce qu'un assez grand nombre de propriétaires aussi probes qu'intelligens, se feraient un devoir de surveiller les ouvrages, et que la confiance que le Préfet a su inspirer à ses administrés est telle qu'il obtiendrait gratuitement tous les branchages nécessaires ; il obtiendrait aussi des journées à bas prix et une multitude de facilités que réclamerait envain une commission étrangère.

Le Préfet de la Gironde, une commission séante à Bordeaux, peuvent-ils d'ailleurs exécuter et surveiller des travaux dans un département qui n'est pas soumis à leur administration ? Le conservateur de Bordeaux peut-il exercer ses fonctions dans une conservation qui n'est pas la sienne ?

Tout milite donc en faveur de l'établissement de la seconde commission que nous reclamons. Pourrait-on, sans manquer à la juste confiance que les habitans des Landes ont su inspirer au Gouvernement,

pourrait-on, qu'il nous soit permis de le dire, les priver de l'avantage de concourir au semis général des dunes, qui touche d'aussi près à leur conservation qu'à la prospérité publique ? La commission de Bordeaux nous enviera-t-elle ce désir aussi naturel qu'il est fortement prononcé de donner de nouvelles preuves de notre dévouement, qui sera toujours le même, toutes les fois qu'il s'agira de faire quelque chose d'utile dans notre pays ? Oh ! bien loin de nous l'envier, nous aimons à croire, qu'animée d'un véritable esprit public et se mettant pour un instant en notre place, elle encouragera notre émulation, en joignant ses vœux aux notres ! (1)

(1) Il n'a été ni dans les principes que nous professons ni dans notre intention, de manquer à la juste considération que nous devons aux citoyens estimables qui composent la commission de Bordeaux; nous nous ferons, dans tous les tems, un devoir de rendre hommage à leurs connaissances qui sont aussi étendues que profondes sur les nombreux objets qui peuvent contribuer à l'amélioration du pays.

Si dans notre travail, des expressions leur paraissaient désagréables, nous les prions de considérer que, fortement pénétré des inconvéniens inséparables d'une commission unique, et pressé pour la rédaction, nous n'avons pas toujours été heureux

Un conflit qui s'est élevé arrête, depuis près d'un an, l'exécution des travaux.

Sous prétexte que les semis et les plantations sont généralement une dépendance de ses attributions, la conservation générale des forêts prétend qu'à elle seule appartiennent toutes les opérations relatives au semis ou plantations des dunes.

Ainsi, parce que des administrations supérieures ont l'ambition de conserver ou d'augmenter leurs attributions respectives, des ouvrages d'une utilité générale sont suspendus ; et si la décision de ce misérable conflit éprouve, comme il n'arrive que trop souvent, des lenteurs, tandis que la commission de Bordeaux, et celle

---

dans le choix des couleurs que nous avons employées pour developper notre pensée de manière à ce qu'elle produisit l'effet que nous en attendions. Nous n'avons point hésité à communiquer notre manuscrit au citoyen *Labadie*, l'un des membres de la commission, lorsqu'il est passé en cette ville pour se rendre en tournée sur les dunes de ce département ; nous lui avons franchement proposé de supprimer tout ce qui pourrait déplaire à la commission ; mais en rendant justice à la pureté de nos intentions, il a exigé que nous ne fissions aucun changement.

qui

qui doit être établie dans les Landes, discuteront avec la conservation generale des forêts, les dunes qui avancent à pas de géant, combleront les courans de Sainte-Eulalie, Mimizan, Contis et d'Huchet; et par suite 16 communes seront pour jamais anéanties.

Nous croyons inutile d'entrer, quant à présent, dans une discussion approfondie sur ce conflit; qu'il nous soit permis cependant d'observer que la prétention de la conservation générale des forêts n'est, à notre avis, nullement fondée.

Quelles ont été les vues du législateur en classant les semis et plantations dans l'attribution de la conservation des forêts?

De repeupler, d'améliorer les forêts immenses qui appartiennent à l'état, de faire des semis, des plantations dans tous les terrains incultes qui se trouvent dans l'intérieur de ces forêts; et certes la conservation générale, les conservateurs particuliers ont un vaste champ pour manifester leur zèle. Des millions d'arpens de terre se trouvent en places vuides dans l'intérieur des forêts nationales : c'est donc sur les semis et plantations de ces forêts que doivent se porter toute leur sollicitude. C'est

en repeuplant nos forêts qu'ils doivent donner au Gouvernement de nouvelles preuves de leur dévouement à la République.

Mais il n'est jamais entré dans l'esprit du législateur de placer dans leurs attributions le semis et la plantation des dunes, parce qu'il n'est jamais entré dans l'esprit du législateur (qui a accordé des attributions aux eaux et forêts) de faire le semis ou la plantation des dunes du golfe de Gascogne. Cette opération majeure a pour objet l'amélioration du produit territorial ; elle a pour objet d'empêcher la destruction de seize communes situées dans le département des Landes, et autres du département de la Gironde : elle fait donc naturellement partie des attributions du ministère de l'intérieur. C'est sous les auspices du ministre qui avait dans ses attributions l'intérieur que les travaux ont été commencés en 87, 88, 90 et 91. Le succès a couronné ces premiers essais.

Pourquoi ne pas laisser achever à ce ministère ce qui a été si heureusement commencé sous ses ordres ?

Si on reporte aujourd'hui l'attribution à la conservation des forêts et par suite au ministère des finances, de nouveaux

l'opération du semis et de la plantation des Dunes est liée avec le desséchement de 21494 hectares de terrain qui sont maintenant sous les eaux, dans le département des Landes. Dès que les Dunes seront fixées le desséchement des Etangs s'opérera à peu de frais

La note ci-dessus fut ajoutée au précédent lorsque l'auteur adressa son rapport au nouveau travail sur les Dunes, présenté à S. Exc. le ministre de l'Intérieur, le 18 novembre 1816.

Peu de temps après cette époque, et le 5 février 1817 une ordonnance du Roi a mis la continuation du semis des Dunes dans les attributions du ministère de l'Intérieur. elle a statué en même temps qu'il ne pourra être porté pour cet objet, dans le budjet annuel des Ponts et Chaussées, moins de 90 mille francs.

examens, peut-être de nouvelles méthodes succéderont aux premières, parce que les hommes ne marchent presque jamais sur les traces de leurs prédécesseurs; et c'est ainsi qu'on deliberera, tandis que le ministère de l'intérieur ferait executer.

Les semis ont reussi et ils réussiront en restant dans les attributions du ministre de l'intérieur.

Alors que les semis seront faits; alors que cette opération manuelle sera terminée et que les semis seront en defense, ils rentreront necessairement pour leur conservation et pour leur amenagement et exploitation, sous la surveillance de l'administration des eaux et forêts.

Ce qui se fait, on le repète, sous le ministère de l'intérieur, est bien; pourquoi ne pas le suivre? Les eaux et forêts auront sans doute l'intention de faire mieux: elles s'écarteront du mode adopté, et comme on le sait, le mieux est toujours l'ennemi du bien.

Le Préfet du département des Landes,

Vu le Rapport ci-dessus, du Secrétaire-

général de la Préfecture, sur le semis des dunes du golfe de Gascogne;

Considérant qu'il renferme des détails intéressans et des vues d'utilité publique;

Arrête qu'il sera imprimé et distribué au nombre de 500 exemplaires.

Donné en l'Hôtel de la Préfecture, à Mont-de-Marsan, le 5 Thermidor an 10 de la République.

AL. MÉCHIN.

Note indiquée page 5 ci-dessus.

En présentant le citoyen *Peychan*, jeune, comme l'auteur du procédé, adopté à la Teste, pour fixer les dunes mobiles, nous n'avons fait que répéter ce qui paraît être de notoriété publique dans le pays ; mais il a été loin de notre pensée de chercher à affaiblir le tribut de reconnaissance qui est dû au citoyen *Bremontier*. Nous nous plaisons à lui rendre cette justice, qu'à peine arrivé dans la généralité de la Guienne, il conçut le projet de fixer les dunes du golfe de Gascogne ; que c'est à la confiance que ses mémoires inspirèrent et au zèle infatigable avec lequel il ne cessa de solliciter l'autorisation nécessaire, que nous devons les essais commencés en 1787, et qui ont été couronnés d'un succès tellement heureux, que la fixation des dunes n'est plus qu'un travail auquel les femmes de la campagne et les enfans sont maintenant accoutumés.

Mais à qui devons-nous la découverte de ce procédé qui va rendre productives des dunes jusqu'ici envahissantes ? On nous assure qu'on peut consulter à ce sujet un mémoire lu à la séance publique de l'académie des sciences de Bordeaux le 25 Août 1774, *sur l'origine des sables de nos côtes, sur leurs funestes incursions et sur les moyens de les fixer ;* par M. l'abbé *Deshiey*, qui a été depuis l'un des membres distingués et secrétaire-perpétuel de cette académie.

Si nous n'avons pu nous procurer ce mémoire, nous avons appris, depuis la lecture qui a été faite de ce rapport à la séance publique de la société d'agriculture des Landes du 30 Messidor dernier, qu'il y a près de 50 ans la dune mobile de *Broque*,

finage de St.-Julien, quartier de Sarlite, contenant environ quatre journaux bordelais, fut fixée par les soins et sous la direction de MM. *Desbiey* frères; *Caule* et *Deurbroucq-d'Aimentieu*, sans aucun secours du Gouvernement.

On commença d'abord par y planter du gramen maritime qui croît sur les dunes; on fit ensuite le semis et on forma divers clayonnages à l'imitation de ceux qui existaient dès-lors sur la côte depuis Messanges jusqu'au Cap-Breton; mais M. l'abbé *Desbiey* qui quoique jeune encore possédait des connaissances au-dessus de son âge, et qui avait sur-tout un desir bien prononcé de contribuer à l'amélioration de nos contrées, reconnût bientôt que le gramen et les clayonnages seraient insuffisans pour garantir le nouveau semis des sables, et la méthode des branchages de pin fut le fruit de ses méditations. A son invitation le semis de la dune de *Broque* en fut couverte; on les plaça rang par rang et croisés les uns sur les autres, afin qu'ils pussent mutuellement se soutenir et résister à l'action des vents. Le semis réussit parfaitement, mais les dunes voisines, par succession de temps, ont détruit et couvert de sable cette nouvelle plantation, comme elles ont détruit des forêts de pin près l'étang de Lon, comme elles ont englouti l'église de Vielle et une multitude d'habitations.

Faute Typographique.

C'est par erreur que la ligne 24 de la page 16 est en *italique*; elle devait être en caractère rom.

615.